

**Présents :** Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Nadine serpolet, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Henri Benoist, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Jean-Paul Mauberret, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Christophe Drure, Eric Bernard, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Jean-Pierre Sarret, Joël Cavret, Guy Percevault, Michel Court, Gérard martin Dhermont, Robert Terrier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

**Pouvoir :** Josette Garcin à Eric Bernard, Michel Guiguet à Jean-Paul Mauberret.

**Excusés :** Josette Garcin, Frédéric Troy, Pierre Gimel, Gérard Baup, Fabrice Bon, Michel Guiguet.

Pierre Suzzarini est désigné secrétaire de séance.

Samuel Martin rend hommage à Daniel Ardouin, conseiller communautaire suppléant de Prébois, décédé la semaine dernière.

Le Président informe l'assemblée qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections municipales et, de fait, à la présidence de la communauté de communes.

### **1- Approbation du compte rendu du conseil du 16 décembre 2013**

A la demande de Guillaume Gontard, il convient de rectifier le point 3 du compte rendu du 16 décembre dernier :

« Guillaume Gontard rejoint l'avis du président pour l'année 2013 mais il lui paraît essentiel que le SIVOM soit informé au plus tôt et puisse prendre les devants s'il devait y avoir une baisse pour les années à venir. Il aurait également souhaité que ce type de débat soit mené pour d'autres structures comme par exemple la Maison du Mont Aiguille. »

Samuel Martin précise qu'un courrier au SIVOM du Lac a été fait dans ce sens.

Après cette modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2- Débat d'Orientation Budgétaire : présentation de l'exécution du budget 2013 et projet budget 2014**

Le Président rappelle que le document présenté fait suite à la réunion de la commission « finances » qui a eu lieu en décembre dernier.

#### **➤ Exécution budget 2013**

L'excédent provisoire au budget principal incluant les subventions d'équilibre aux budgets Ecoles et Tourisme (sous réserve d'écritures complémentaires à venir) est d'environ 34 000 euros. Ce résultat meilleur que celui envisagé lors du vote du budget primitif ne dégage aucun autofinancement pour l'investissement.

L'exécution 2013 des budgets annexes n'appelle pas d'observations particulières.

#### **➤ Prévisions budget 2014**

La proposition de budget 2014 a été réalisée sur la base du produit fiscal 2013 +0,9% de revalorisation des bases (LF2014).

Ce budget 2014 tient compte de contraintes qui pèsent sur les recettes et les dépenses :

- une baisse inédite des dotations de l'Etat
- un renforcement de la péréquation horizontale
- un désengagement du CG38 dans le financement des haltes garderie
- l'évolution à la baisse de l'ex-FDPTP versé par le CG38

- la stagnation des ressources fiscales (+ 0,9% de revalorisation des bases mais perte de CVAE)
- la mise en place des rythmes scolaires
- la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégories C

Le budget principal fait apparaître un déficit de 604 078€. Ce déficit pourra être comblé par l'excédent dégagé fin 2013 mais l'équilibre financier s'annonce compliqué à atteindre dans l'avenir. Le Président s'interdit de choisir dans l'urgence des orientations pour l'avenir. C'est aux prochaines équipes qu'il appartiendra de faire des choix. Pour sa part, il se contentera d'esquisser quelques pistes.

A propos de ce déficit, il convient de faire la distinction entre les charges conjoncturelles et les charges structurelles ; en effet, hors charges conjoncturelles, le déficit prévisionnel 2014 est ramené à environ 350 000€. Le Président insiste sur ce point : le déficit auquel doit faire face la CCT est d'ordre structurel.

Avant de lancer le débat, il fait part de son analyse sur les frais de personnel. Avant la fusion et avec 6 structures le coût du personnel s'élevait à 2 550 000 euros ; aujourd'hui, le coût du personnel s'élève à 3 170 000 euros soit un écart de 600 000 euros qui s'explique par :

- La création de postes nouveaux représente 113 800 euros et correspond à des besoins qu'il fallait satisfaire.
- Le transfert du personnel des OT associatifs représente 110 000 euros.
- Les écoles pour l'harmonisation des temps de travail et la création d'une 7<sup>ème</sup> classe auquel s'ajoute la mise en place des rythmes scolaires.
- La mise en place de la régie de collecte sur le secteur de Mens
- La revalorisation des catégories C.
- Le financement du FIPHFP
- La revalorisation du Régime Indemnitaire qui était un engagement au moment de la fusion.
- Quelques suppressions de postes : Chargé de mission BioRégion et réduction du temps de travail à la demande d'un agent au Musée.

#### **Débat :**

Guy Percevault se déclare floué par l'étude de fusion faite à l'époque. Cette étude à laquelle tous ont cru n'a pas tenu ses promesses. Il a le sentiment d'avoir été berné.

Samuel Martin souscrit à cela, car, non seulement l'Etat a encouragé les communautés de communes à fusionner, mais le département aussi, et dans les 2 cas, on ne retrouve pas les moyens qui étaient les nôtres avant la fusion.

Guy Percevault s'inquiète à propos de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dont le coût pour un trimestre en 2014 s'élève à 40 000€ ; ce qui est déjà difficile mais laisse présager le pire pour 2015 avec un coût sur une année pleine.

Bernard Combe précise que, pour 2014, le temps de formation est pris en compte afin d'assurer le remplacement du personnel en formation. En 2015, le coût sera d'environ 100 000€. Samuel Martin rappelle la baisse des recettes puisqu'il n'y aura pas d'aide de la CAF.

Pour Guy Percevault, il est nécessaire de modifier ce budget avant qu'il soit soumis au vote. Consommer tout l'excédent cumulé dans les 2 ans est difficile à admettre.

Samuel Martin précise que les commissions et les services ont travaillé au plus juste et il paraît compliqué d'ajuster sans faire des choix plus draconiens. Il propose plusieurs pistes de réflexion :

- s'interroger sur la manière d'exercer les compétences
- s'interroger sur le personnel sachant qu'il est pour l'essentiel statutaire
- s'interroger sur l'importance en nombre des bâtiments dont la CCT assume la gestion et éventuellement envisager la vente de bâtiments non jugés indispensables.
- Réfléchir à la mutualisation des services entre la CCT et les communes voire même les services du département car il peut exister des doublons.
- La fiscalité. Néanmoins il précise qu'avant d'utiliser le levier de la fiscalité il faut trouver des sources d'économies dans les dépenses.

Michel Lambert revient sur le coût de l'étude économique que, selon lui, on aurait pu économiser. Il s'est d'ailleurs abstenu lors du vote. L'investissement pour le groupe scolaire de Chichilianne lui semble disproportionné, ne serait-il pas possible de décaler cet investissement ? La CCT n'étant

pas éligible aux aides de la CAF sur le périscolaire, ne pourrait-on pas écrire et essayer de se battre. Il conviendrait de faire remonter le problème.

Il se questionne sur la réutilisation en 2014 de la subvention allouée à la fête du bleu en 2013. Concernant la subvention « fête du bleu 2013 » d'un montant de 30 000€ : 10 000€ sont affectés aux associations d'animation et 20 000€ ne sont pas comptabilisés dans le BP 2014 (soit une économie de 20 000€).

Concernant le fonds de concours à attribuer à la commune de Chichilianne, S. Martin estime qu'il faudra à l'avenir s'interroger sur les modalités d'attribution de ces fonds et éventuellement fixer des plafonds.

Jean-Paul Mauberret souhaiterait que dans le budget primitif ne soit pas inscrit « dépenses réelles » mais « dépenses prévisionnelles » car cela induit en erreur.

Bernard Combe rappelle qu'il s'agit là d'un terme comptable pour distinguer les écritures réelles, qui engendrent des flux financiers, des écritures d'ordre qui sont purement techniques.

Jean-Paul Mauberret a déjà travaillé à la réduction des dépenses pour le pôle culture et il estime qu'il sera difficile de réduire encore plus.

Il estime que depuis l'étude de Stratorial Finances, les règles du jeu ont été modifiées.

Il propose de travailler sur l'indice de richesse de la CCT qui a un impact sur les dotations de péréquation que verse la collectivité.

Malgré tout, il reste confiant puisque l'année dernière, malgré les 300 000€ de déficit prévu, la collectivité a fini correctement l'exercice. Donc, avec de la rigueur, il reste optimiste pour 2014.

Michel Lambert rappelle « l'effort de 60 000 euros en direction des associations en 2013 et ne partage pas l'avis de Jean-Paul Mauberret. Il cite l'exemple de Lalley qui vit dans des conditions modestes et pense que d'autres devraient raisonner de la même manière. »

Frédérique Puissat « n'est pas persuadée que la fusion a entraîné la baisse des subventions. Les ex.CC auraient également subi cette baisse.

Par contre, avoir fusionné 2 ans avant les élections a permis de mesurer à quoi s'attendre. Au regard des 2 ans passés, où il a fallu répondre à l'urgence, travailler sur l'harmonisation, les enjeux et les problématiques pour le territoire sont désormais posés.

Le sort des communes et de l'intercommunalité est lié pour arriver à construire ensemble un territoire en termes de services. Une réflexion dans la concertation devra avoir lieu en 2014 : exercice des compétences (ex : écoles), fiscalité,...

Pour Guillaume Gontard, « il s'agit du même débat que l'année dernière. La question de la fragilité financière était connue et rien n'a été fait au cours de l'année 2013 pour répondre à ce problème. Il était en effet nécessaire de faire ce travail d'harmonisation mais la vraie question est de savoir ce qu'on veut faire et où on veut aller et quelles sont les priorités que la CCT se donne. Il est dommage d'avoir perdu du temps. Il faut réfléchir à la fiscalité, revoir la participation des communes et le transfert des charges. Si on ne règle pas le déséquilibre du Fonctionnement, investir est impossible. »

Selon Samuel Martin « tout le monde est d'accord sur le constat qu'il va falloir prendre des décisions importantes. La priorité affichée reste aux services rendus en matière d'écoles et de petite enfance ».

Il n'est pas complètement pessimiste car une fois qu'on a pris conscience de l'obstacle, celui-ci est plus facile à franchir.

Frédérique Puissat rappelle qu'au moment de la fusion 2 choix clairs ont été fixés : personnel constant et conserver les pôles dans les chefs-lieux de canton. Il faudra peut-être retravailler cette orientation et ne surtout pas prendre de décisions hâtives.

Le président souligne que la CCT n'a pas dérivé au cours de ces deux dernières années. Il a refusé d'engager la CCT dans certains choix qui lui paraissaient préjudiciables et a bloqué un certain nombre d'opération.

Guillaume Gontard rappelle que cela est valable aussi dans l'autre sens.

Pour Nadine Serpollet, le constat est que la mutualisation ne rime pas à grand-chose. Quand il s'agit de personnel constant, c'est toujours faux. Une grande structure nécessite plus de personnel. Il faut prendre conscience de cela. Les communes doivent admettre qu'elles ont transférées des compétences à l'EPCI.

Pour Guy Percevault, il ne s'agit pas de jugement, seulement d'un constat. Le budget sera-t-il le reflet de ce DOB ? Si oui, il aura beaucoup de mal à voter un tel budget.

Samuel Martin précise que sans décisions majeures le budget soumis au vote sera le même. Il invite les conseillers à faire des propositions.

Pour Jérôme Fauconnier, il convient de maintenir les efforts sur l'économie qui est la ressource principale de la CCT (CFE) et permet de financer toutes les autres compétences. Il faut donc réfléchir à comment créer plus de richesses sur le territoire

Frédérique Puissat souligne que le seul projet d'envergure au BP 2014 est la mise en conformité du multi accueil de Mens. Il s'agit donc de calibrer les actions que mène la CCT.

Guillaume Gontard se déclare inquiet. La collectivité est face à un réel souci. Il n'y a aucune commune ici qui propose de voter un budget déficitaire sur son fonctionnement. Si le budget proposé au vote est celui-ci, il sera compliqué de le voter.

Samuel Martin indique qu'aujourd'hui, la situation est celle-ci. Si le conseil communautaire est prêt à prendre des décisions drastiques, il n'y a pas de souci et il peut proposer un autre budget.

Pour Guillaume Gontard, il faut se « mettre autour de la table » et dégager un budget cohérent : se poser la question sur la fiscalité, réfléchir sur les priorités en matière de services,...

Pour Michel Lambert, le désengagement des partenaires (Etat, CG38, CAF,...) est choquant et difficile à intégrer par avance. Il faut interpeller les instances sur cette situation.

Guillaume Gontard est tout à fait d'accord : il est nécessaire de monter au créneau avec des collectivités voisines qui connaissent ou ne manqueront pas de connaître les mêmes problématiques de réduction des ressources. Le fait d'être considéré comme une collectivité riche pose un problème.

Samuel Martin souligne que tout cela ne réglera pas le problème dans les 3 mois.

Guy Percevault propose de re-convoquer une commission « finances ». Il souhaite obtenir des documents budgétaires pour réfléchir où faire des économies. Il voudrait les montants par grands chapitres afin que les élus puissent réfléchir et retravailler le budget.

Ces documents seront transmis dans les meilleurs délais à l'ensemble des conseillers communautaires.

Pour le président, les décisions sont d'un autre ordre. Par exemple sur la fiscalité, passer le taux sur le foncier bâti de 0 à 1 ou 2% est une piste.

Christophe Drure rappelle que pour ne pas faire de vagues lors de la fusion, on a gardé les pôles mais peut être qu'un seul bâtiment suffirait. Aujourd'hui, il convient de réfléchir : supprimer les pôles ? revoir la fiscalité ?

Samuel Martin rappelle que tout le personnel n'aurait pas pu être dans les locaux à Monestier.

Michel Lambert souhaite savoir quand sera votée la fiscalité.

Samuel Martin précise que la fiscalité se vote en même temps que le budget (= produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget).

Christian Brunoud propose de faire un tour de table pour connaître l'avis des conseillers communautaires sur une hausse de la fiscalité.

Pour Guillaume Gontard, il est souhaitable de faire au préalable des simulations pour évaluer les impacts sur les contribuables.

Jean-Pierre Sarret ne peut pas se prononcer sans savoir combien rapporte 1 point d'augmentation. Quel impact cela aurait-il sur les ménages. ?

Frédérique Puissat demande également d'être prudent sur ce thème car la fiscalité pèse déjà sur les entreprises et des communes procèdent de leur côté à des augmentations de fiscalité pour équilibrer leurs budgets.

Selon Nadine Serpolet ce sont les choix sur les actions et les compétences qui vont contribuer à rétablir le budget. Elle ne veut pas se prononcer en l'état sur un vote sur la fiscalité.

Pour Jérôme Fauconnier, le seul moyen pour faire des économies est de jouer sur la réduction des dépenses de personnel et de mutualiser entre les communes et la CCT. C'est le seul moyen d'avoir une marge de manœuvre.

Bernard Combe explique le point de vue de Jérôme Fauconnier : si demain une secrétaire de mairie part à la retraite, on peut imaginer que la commune recrute une nouvelle secrétaire de mairie avec un temps de travail inférieur au précédent et confie à la CCT un certain nombre de missions administratives. Cela se traduirait, par exemple, par la mise en place progressive d'un pôle administratif intercommunal qui gère toutes les payes. C'est en ce sens que la réflexion mérite d'être menée.

Pour conclure, le président attend les propositions d'économies des conseillers communautaires pour le prochain conseil : réduction des dépenses de fonctionnement ? Augmentation de la fiscalité ? Baisser le niveau de services ?

### 3- Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'Investissement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2013 ; à savoir :

- *Rappel budget Investissement 2013 :*

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget Principal	121 255 €	211 973 €	933 730 €
Budget OM	29 999 €	448 000 €	
Budget EAU			462 867 €
Budget Ecoles	20 000 €	95 600 €	
Budget Immo La Croizette		16 141 €	
Budget Action Eco	37 200 €		
Budget Tourisme	15 000 €	35 280 €	

- *Limite de 25 % des investissements budgétés en 2013 :*

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget Principal	30 313 €	52 993 €	233 432 €
Budget OM	7 499 €	112 000 €	
Budget EAU			115 716 €
Budget Ecoles	5 000 €	23 900 €	
Budget Immo La Croizette		4 035 €	
Budget Action Eco	9 300 €		
Budget Tourisme	3 750 €	8 820 €	

**Vote : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'Investissement avant le vote du budget**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 4- Convention avec la Ligue de l'enseignement pour l'affectation et la gestion des postes des animateurs occasionnels du Service Enfance jeunesse

Par délibération en date du 28 janvier 2013, le conseil communautaire avait décidé la mise en place d'une convention avec l'association Ligue de l'enseignement pour la gestion des postes des animateurs occasionnels du service Enfance Jeunesse.

Compte tenu de l'apport important et nécessaire de la ligue dans la gestion des animateurs, Il est proposé de reconduire la convention de partenariat pour l'année 2014 pour un montant prévisionnel de 50 331€ répartis comme suit :

- 3 000 € d'accompagnement,
- 47 331 € de paies d'animateurs occasionnels frais de gestion compris.

Frédérique Puissat souligne que le bilan est très positif après un an de partenariat.

**Vote : renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement pour l'affectation et la gestion des paies des animateurs occasionnels du Service Enfance Jeunesse**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **5- Convention de partenariat entre la CCT et la commune de Tréminis**

La compétence tourisme est portée par la communauté de communes du Trièves. Elle comprend l'accueil, la promotion, la commercialisation de l'offre touristique et la gestion de la taxe de séjour.

Le service tourisme de la communauté de communes peut aussi venir en appui à des points d'accueil touristique autres que les antennes de l'Office de Tourisme Intercommunal.

La convention a pour objet de définir les engagements de la communauté de communes et du service tourisme en appui à la mise en place d'un point d'accueil touristique sur la commune de Tréminis. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

**Vote : convention de partenariat entre la CCT et la commune de Tréminis**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **6- Convention de partenariat entre la CCT et Trans'Isère**

L'établissement grenoblois de la société **Mobilité et Services**, dénommé commercialement *Transisère Services*, s'est vu confier par le Conseil général de l'Isère, la gestion des services associés du réseau départemental de transport *Transisère*.

Il appartient à *Transisère Services* de développer et de faire vivre le réseau de vente de *Transisère* et notamment d'en assurer la gestion de la billetterie et la perception des recettes. Pour cela *Transisère Services* met à disposition du dépositaire un outil de vente de type « TPVS » (Terminal Point de Vente Simplifié) ainsi que des supports de titres électroniques (cartes à puce OÙRA ! et Billets sans contact).

Dans ce cadre, *Transisère Services* est tenu, sous le contrôle du Conseil général de l'Isère, de contractualiser sa relation avec chacun des dépositaires. Ce service est proposé par l'antenne de l'Office de Tourisme Intercommunal à Mens. Le contrat dépositaire en annexe vise à fixer les modalités et engagements des parties. Il est proposé d'autoriser le président à signer cette convention.

Il s'agit d'un service déjà existant sur Mens. La durée de cette convention est de 1 an.

**Vote : Convention de partenariat entre la CCT et Trans'Isère**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **7- Tarifs nouveaux produits à la vente au sein de l'OTI**

Si la convention de partenariat avec *Transisère* est approuvée par le conseil, il convient alors d'ajouter les articles ci-dessous à la vente au sein de l'OTI :

<b>Articles</b>	<b>Prix de vente</b>
Titres de transport Translère	Tarifs en vigueur fixés par Translère

### **Modalités de rémunération de la CCT :**

La rémunération TTC, c'est à dire la commission, est calculée de la façon suivante :

- concernant la vente de supports OÙRA ! anonymes : 1 € par carte anonyme vendue
- concernant la vente de titres ou le rechargement de cartes ou billets sans contact OÙRA ! : 6,00% du montant des ventes.

La délivrance de billets sans contact, et les opérations de lecture carte ne donnent pas lieu à rémunération.

**Vote : Tarifs nouveaux produits à la vente au sein de l'OTI**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **8 - Questions diverses**

▣ **Informations diverses :**

Alain Rougale distribue la 1<sup>ère</sup> brochure « inspiration Vercors » qui existera en 3 langues : anglais, néerlandais et français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.